

Projet éducatif des accueils périscolaires d'Erdre-en-Anjou

Période : 2026-2029

Organisateur : Mairie d'Erdre-en-Anjou 1 rue de l'Etang,
49220 ERDRE-EN-ANJOU

Sommaire

- 1. Statut et vocation de l'organisateur (Page 1)
- 2. Diagnostic initial (Page 1)
- 3. Les objectifs éducatifs de l'organisateur (Page 1)
- 4. Les moyens mis en œuvre pour permettre le fonctionnement (Page 1)
- 5. Les locaux et espaces utilisés (Page 1)
- 6. Le budget (Page 1)
- 7. La constitution d'une équipe (Page 1)
- 8. La définition des horaires d'ouverture (Page 1)
- 9. Les modalités tarifaires (Page 2)
- 10. Les conventions de partenariat (Page 2)
- 11. Bibliothèque (Page 2)
- 12. Les outils d'informations et de relations avec les familles (Page 2)
- 13. Les réunions d'équipe (Page 2)
- 14. Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap (Page 2)
- 15. Les modalités d'organisation d'activités à un accueil (Page 2)
- 16. Les goûters (Page 3)

1. Statut et vocation de l'organisateur

Commune d'Erdre-en-Anjou, Mairie, statut public, avec en gestion 3 accueils périscolaires.

2. Diagnostic initial

- **Public accueilli** : enfants de 3 à 12 ans fréquentant les écoles de la commune.
- **Territoire** : Vern d'Anjou, Gené et Brain-sur-Longuenée.
- **Encadrants** : Équipe d'animateurs qualifiés (BAFD, BAFA, BPJEPS, CAP Petite Enfance), respectant le taux d'encadrement encadré par la SDJES et la PMI.
- **Partenaires** : CAF, MSA.

3. Les objectifs éducatifs de l'organisateur

Bienveillance, solidarité et respect de chacun dans ses différences

Sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Développement de la créativité et de l'imaginaire

4. Les moyens mis en œuvre pour permettre le fonctionnement

- La formation des agents
- Événements animations producteurs locaux, médiation animale
- Pôle animateurs sportif

5. Les locaux et espaces utilisés

Une structure existante par commune déléguée appartenant à la commune d'Erdre-en-Anjou. Des réflexions sont en cours pour repenser la structure de Vern d'Anjou et de Gené. Les travaux ont débutés pour le périscolaire de Brain-sur-Longuenée.

6. Le budget

Le budget de fonctionnement est revu et voté tous les ans par le conseil municipal.

7. La constitution d'une équipe

L'équipe est faite en fonction des besoins, des diplômes nécessaires et des taux d'encadrements.

8. La définition des horaires d'ouverture

- **APS Brain-sur-Longuenée** : ouverture à 7h00 / fermeture à 18h30
- **APS Gené** : ouverture à 7h00 / fermeture à 18h30
- **APS Vern d'Anjou** : ouverture à 7h00 / fermeture à 19h

9. Les modalités tarifaires

Tranches de quotient :		Périscolaire - Tarifs par quart d'heure en fonction des quotients :				
QF 1	Inférieur à 800					
QF 2	De 801 à 1200	2026-2027	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4
QF 3	De 1201 à 1700	Brain-sur-Longuenée	0,50 €	0,54 €	0,59 €	0,61 €
QF 4	De 1701 à 2500	Gené	0,48 €	0,52 €	0,57 €	0,59 €
QF 5	Supérieur à 2500	Vern d'Anjou	0,50 €	0,52 €	0,57 €	0,60 €
		Harmonisation des tarifs	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4
		Pour 2027-2028	0,50 €	0,54 €	0,59 €	0,62 €

Tarifs incluant le goûter du soir, votés par le conseil municipal le 06/07/2026

Conformément à la délibération du 2 juillet 2018, une tarification de **15 euros** le quart d'heure est prévu en cas de retard.

10. Les conventions de partenariat

- **Convention financière** : CAF et MSA
- **Convention d'organisation** : avec le SDIS (un enfant de pompier peut aller au périscolaire le soir si son parent part en intervention)

11. Bibliothèque

- Le périscolaire de Brain-sur-Longuenée propose aux enfants qui le souhaitent d'aller à la bibliothèque tous les mardis soirs.
- Le périscolaire de Gené propose aux enfants qui le souhaitent d'aller à la bibliothèque tous les rendre les livres les lundis et vendredis et 2 fois par mois une bénévole vient lire des livres aux enfants.
- Le périscolaire de Vern d'Anjou propose des animations dans l'année avec la Librairie de l'écureuil

12. Les outils d'information et de relations avec les familles

- Portail familles Mushroom (identique sur tout le territoire de la CCVHA)
- Site de la commune
- Erdre infos et Erdre le Mag
- Page Facebook de la commune
- Tableaux d'affichages devant les accueils périscolaires
- Mails aux familles

13. Les réunions d'équipe

- Entre chaque période pour les animateurs
- Une à chaque vacances pour les directeurs
- Une avant chaque vacances avec la responsable des périscolaires et les directeurs périscolaires

14. Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap

Chaque structure peut accueillir des enfants porteurs de handicap. Des réflexions sont en cours afin de repenser les locaux périscolaires.

15. Les modalités d'organisation d'activités à un accueil

Chaque structure d'accueil dispose du matériel mobilier et fonctionnel pour permettre aux agents et enfants de mener à bien leur activité.

16. Les goûters



Les goûters des périscolaires



Vern d'Anjou, Brain-sur-Longueône et Gené

Le moment du goûter : une pause **gourmande et locale** !

Après une bonne journée d'école, place au réconfort ! Au périscolaire, nous avons à cœur d'offrir à vos enfants une pause savoureuse et équilibrée.

Notre priorité est la **qualité et le circuit court**. C'est pourquoi nous travaillons main dans la main avec des fournisseurs locaux pour composer nos goûters. Du bon pain frais de nos boulangers, des fruits de saison, et des produits laitiers de chez nous... En privilégiant les **producteurs** de notre territoire, nous garantissons aux enfants des produits frais et de saison, tout en **sensibilisant** les plus jeunes au **respect de l'environnement et au bien-manger**.

Un moment de **partage**, de **découverte** des **saveurs et de convivialité** pour bien finir la journée !



Compotes de la Ferme Biologique de la Courtière

Pommes de la Ferme Biologique de la Courtière (de retour en septembre)



Pain des Enfants du Coin et confiture

Pain des Enfants du Coin et carrés de chocolat



Pain des Enfants du Coin et Miel de Miel et Gourmandise

Fruits



Fromage blanc sucré du Rêve des Vaches

Fromage à tartiner du Rêve des Vaches et pain des Enfants du Coin

En accord avec la délibération du conseil municipal en date du 06/07/2026

Signé le 06/07/2026,

par Madame la Maire, Liliane Courtin